



Avis d'audience publique

Le 22 février 2005

Réf. 2005-H-5

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique d'un jour afin d'examiner les lignes directrices pour l'évaluation environnementale (EE) du projet de redémarrage des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Bruce-A et la prolongation de leur durée d'exploitation jusqu'en 2043. Le projet comprend également la prolongation éventuelle de la durée d'exploitation des tranches 3 et 4 jusqu'en 2043 et l'utilisation éventuelle du combustible à faible réactivité cavitaire dans les quatre tranches de la centrale de Bruce-A.

Audience d'un jour : le 19 mai 2005

Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 14^e étage, 280 rue Slater, Ottawa (Ontario)

Les délibérations commencent à 8 h 30 et se déroulent selon l'ordre du jour publié avant la date d'audience.

Bruce Power Inc. (Bruce Power) a signalé à la CCSN son intention de solliciter l'autorisation d'achever les réparations et les modifications nécessaires afin de redémarrer les tranches 1 et 2 de la centrale de Bruce-A et de prolonger leur durée d'exploitation jusqu'en 2043. Ces tranches se trouvent actuellement en état d'arrêt garanti. De plus, Bruce Power demande l'autorisation de prolonger la durée d'exploitation prévue des tranches 3 et 4, remises en service en 2003, et à utiliser du combustible à faible réactivité cavitaire dans les quatre tranches de la centrale de Bruce-A. Aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la CCSN doit compléter l'évaluation environnementale du projet avant de rendre une décision sur la demande présentée par Bruce Power. En se basant sur les résultats de l'évaluation environnementale, elle doit déterminer si le projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement, compte tenu de l'application des mesures d'atténuation appropriées.

Si les lignes directrices pour l'EE sont approuvées, la Commission tiendra plus tard des audiences publiques pour l'examen des résultats de l'évaluation environnementale menée conformément aux lignes directrices pour l'EE et pour l'examen de la demande de permis.

Le public est invité à participer à l'examen de l'ébauche en faisant une présentation orale ou en déposant un mémoire, ou peut simplement être présent à l'audience. L'ébauche des lignes directrices pour l'EE (document établissant la portée) sera rendue publique le 18 mars 2005. Les demandes de participation (interventions), de même que les textes des présentations orales et des mémoires, doivent être déposés auprès du secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous au plus tard le 19 avril 2005.

L'ordre du jour des audiences et les renseignements sur le processus d'audience sont disponibles sur le site web de la CCSN à www.suretenucleaire.gc.ca. Les documents d'audience ne sont pas disponibles sur le site web et doivent donc faire l'objet d'une demande à l'adresse ci-dessous :

a/s Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : (613) 996-9063 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C.P. 1046

Fax : (613) 995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca